



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 mai 2024

Délibération 2024-05-05

Modification n°3 du PLU de Pringy

***Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.***

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET.

Procuration : Antoine GRANGE donne procuration à Antoine de MENTHON, Virginie SERAIN donne procuration à Nora SEGAUD-LABIDI.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX. MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Karine FALCONNAT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET. MM. Jacques DALEX et Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Michel LUCIANI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOQUIOL. MM. Claude ANTONIELLO, Xavier BRAND et Gérard LACROIX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO. M. Jean-Pierre LACOMBE et Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Joël MUGNIER

Procuration : François RAVOIRE donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Madame Isabelle VENDRASCO est nommé secrétaire de séance.

# Modification n°3 du PLU de Pringy

## **Avis du Comité Syndical**

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°3 du PLU de Pringy s'inscrivent dans l'ensemble en compatibilité avec le SCoT. Il est ainsi proposé de rendre un **avis favorable** sur le projet de modification n°3 du PLU de Pringy, assorti toutefois de deux observations.

Pringy fait, depuis 2017, partie de la commune nouvelle d'Annecy, tout comme les communes déléguées de Seynod, Cran-Gevrier, Meythet, Annecy et Annecy-le-Vieux. Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT du bassin annécien approuvé en 2014 allouait une enveloppe totale de 15 480 nouveaux logements sur ces six communes déléguées. Or, la dernière mise à jour de la consommation foncière du SCoT du bassin annécien, à travers la base de données Sitadel, fait apparaître une construction totale de 9595 nouveaux logements sur ces six communes déléguées sur la période 2014-2022, soit 62% du potentiel alloué sur 20 ans. Si la réalisation de l'OAP de Pré Billy et l'augmentation du nombre de logements prévus dans le projet de modification n°3 du PLU de Pringy n'entraîneront pas de dépassement de l'enveloppe de nouveaux logements allouée par le SCoT, ils contribueront en revanche à rapprocher rapidement la commune de ce seuil sans doute bien avant 2034. Le renforcement de la part de la surface de plancher consacré aux logements abordables est en revanche positif et à saluer.

De même, si la réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Pringy le long de la D1201 s'inscrit en compatibilité avec le SCoT du bassin annécien, il se situera tout de même à un kilomètre de la gare de Pringy, ce qui risque de pénaliser son fonctionnement. Il aurait peut-être été préférable de positionner ce PEM plus proche des autres pôles de l'OAP de Pré Billy, voire de la gare de Pringy, afin d'offrir une intermodalité complète sans avoir à emprunter un cheminement (certes sécurisé), et un accès bien plus rapide au centre-ville d'Annecy par le Léman Express (4 minutes en train, contre une vingtaine de minutes en bus). Le Syndicat Mixte prend toutefois acte des renseignements apportés par la Communauté d'agglomération du Grand Annecy lors du traitement de ce dossier en commission documents d'urbanisme, indiquant qu'un autre parking plus capacitaire était en projet à proximité de la gare de Pringy.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 29 (Nora SEGAUD LABIDI ne prend pas part au vote)

Pour : 29

Abstention : 00

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 074-257402644-20240515-2024\_05\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable au projet de modification n°3 du PLU de Pringy**

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 mai 2024.

de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....

Le Président,



Le Président

*Antoine de Menthon*  
Antoine de MENTHON